



Assemblée générale

Distr. générale
16 octobre 2006
Français
Original: anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 6^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 4 octobre 2006, à 10 heures

Président : M. Fonseca (Vice-Président) (Brésil)
Puis : M^{me} Intelmann (Présidente) (Estonie)

Sommaire

Débat général (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

06-55342 (F)



En l'absence de M^{me} Intelmann (Estonie), M. Fonseca (Brésil), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 10.

Débat général (suite)

1. **M. Wolfe** (Jamaïque) se félicite qu'à leur récente réunion de haut niveau, le Conseil économique et social, les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) se soient attachés à soutenir les efforts de développement des pays à revenu intermédiaire, car les préoccupations particulières de ces pays sont parfois négligées du fait de leur niveau relativement élevé de revenu par habitant. S'agissant de l'endettement extérieur et des obligations au titre du service de la dette, par exemple, il n'y a actuellement pas de solution internationale systématique en vue pour les pays à revenu faible et intermédiaire et aucune solution de ce type n'a non plus été apportée aux problèmes de la dette due à des créanciers privés.

2. La libéralisation commerciale ne s'est pas toujours traduite par les avantages économiques escomptés et la dégradation des termes de l'échange, de même que l'érosion des arrangements commerciaux préférentiels en place depuis longtemps, ont eu une incidence négative sur les recettes en devises et ont exacerbé la situation de la balance des paiements. M. Wolfe demande donc instamment à la communauté internationale de ne pas faillir à son engagement d'œuvrer à la réalisation des objectifs de développement du Programme de travail de Doha.

3. Des changements institutionnels et opérationnels sont requis d'urgence à tous les niveaux afin d'assurer une plus large intégration économique. L'Organisation des Nations Unies peut jouer un rôle critique à cet égard, en engageant une action concertée dans le domaine du commerce, de l'endettement et de l'aide au développement. La Jamaïque espérait une issue rapide des négociations visant à mettre en œuvre les dispositions du Sommet mondial de 2005 relatives au travail du Conseil économique et social, car la promotion de la coopération internationale en faveur de la croissance économique et du développement durable dépend de la fourniture au Conseil de ressources suffisantes pour lui permettre de s'acquitter des responsabilités supplémentaires qui lui ont été confiées

par les dirigeants mondiaux en 2005. Il est tout aussi important de renforcer la coopération entre le système des Nations Unies et les autres institutions multilatérales dans le domaine financier, commercial et du développement, afin d'établir les conditions d'un véritable dialogue sur les problèmes dont souffrent les populations démunies.

4. L'efficacité du dialogue multilatéral dépend de la mesure dans laquelle les pays en développement pourront faire mieux entendre leurs voix et participer plus largement à la gouvernance économique mondiale. Des délais fermes et spécifiques devraient être établis afin que puisse être rapidement réalisée une réforme d'ensemble des structures de gouvernance des institutions financières internationales. En outre, la délégation jamaïcaine attend avec impatience le rapport du Groupe de haut niveau sur la cohérence du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de l'environnement ainsi que l'élaboration de mesures fermes pour renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'instrument de développement aux niveaux national, régional et mondial.

5. Pour faire progresser les activités dans le domaine du développement, il faut aussi que soit pleinement mis en œuvre le partenariat mondial en faveur du développement. L'insuffisance des ressources consacrées à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs de développement reste un sujet de grave préoccupation. Il est regrettable que la résolution sur le suivi des résultats en matière de développement du Sommet mondial ne fasse que reprendre les termes convenus du texte issu du Sommet, au lieu de formuler des propositions concrètes pour faire progresser l'action en faveur du développement. Ainsi, la communauté internationale n'a pas été en mesure d'élaborer le cadre nécessaire pour la mise en œuvre efficace du partenariat mondial pour le développement, indispensable à l'établissement d'un ordre mondial, financier, économique et social plus équitable et équilibré.

6. M. Wolfe demande aux pays de fournir les ressources nécessaires pour soutenir les petits États insulaires en développement dans les efforts qu'ils font pour répondre aux enjeux de l'environnement mondial et, comme les orateurs précédents, souligne combien il importe de placer le développement durable au centre des politiques dans tous les pays. Compte tenu de sa

vulnérabilité face aux ouragans et à d'autres catastrophes naturelles, la Jamaïque a pleinement conscience de l'urgence de la recherche de solutions aux problèmes d'environnement et de l'établissement de mécanismes d'intervention en cas de catastrophe; elle se félicite donc de la mise en place du Fonds central d'intervention d'urgence.

7. **M. Altenaiji** (Émirats arabes unis) note que des millions de personnes continuent de souffrir de maladies chroniques, d'une pauvreté abjecte, du chômage, de conflits armés, du terrorisme et de l'occupation étrangère, autant de facteurs qui empêchent le développement durable et menacent la paix et la sécurité internationales. Il réaffirme donc l'importance du développement; qui est le meilleur chemin vers la sécurité, la stabilité et la prospérité pour tous. Tout en se félicitant des initiatives positives de certains États développés concernant l'aide au développement et l'allègement de la dette, M. Altenaiji demande à toutes les parties intéressées de prendre les mesures nécessaires pour accélérer la mise en œuvre de l'ensemble des recommandations et résolutions adoptées lors des grands sommets et conférence internationaux sur le développement et espère que toutes les parties seront en mesure de résoudre leurs différends afin de reprendre le cycle de négociations de Doha dès que possible.

8. La stratégie nationale de développement des Émirats arabes unis est fondée sur l'utilisation rationnelle des ressources pétrolières et la création d'une infrastructure de base pour le développement des autres secteurs économiques, afin de diversifier les sources de revenu. Le secteur non pétrolier représente aujourd'hui 67 % du revenu national brut. La stratégie de développement adoptée par les Émirats arabes unis est axée sur le développement des ressources humaines, la promotion du secteur privé, qui doit jouer un rôle plus efficace dans le développement économique, l'application des nouvelles technologies de l'information et des communications, la prise en compte des préoccupations environnementales dans les plans nationaux de développement et la contribution de diverses manières au partenariat et aux efforts internationaux de développement. L'aide au développement fournie par les Émirats arabes unis a représenté 3,6 % du revenu national brut du pays, qui est aussi considéré comme l'un des plus importants marchés de l'emploi du Moyen-Orient. Les envois

annuels de fonds des travailleurs étrangers ont totalisé environ 22 milliards de dollars.

9. **M. Shawkat** (Iraq) considère que la coopération technologique internationale peut contribuer à une économie mondialisée florissante, à condition qu'un développement humain durable soit garanti et que le fossé séparant les États développés et les États en développement des États moins avancés soit comblé. L'Iraq estime que le développement durable va de pair avec le respect des droits de l'homme, la répartition équitable de la richesse et le respect du rôle des femmes dans le processus de développement. En Iraq, l'instabilité et le terrorisme font obstacle à la reconstruction et au développement et le Premier Ministre a lancé une initiative de réconciliation nationale pour créer les conditions qui permettront au gouvernement de faire face à la pauvreté et au chômage.

10. L'adaptation à la mondialisation et au libre-échange pose des difficultés particulières aux pays en développement. La communauté internationale et les institutions multilatérales et bilatérales de financement du développement doivent offrir une aide sans conditions politiques pour alléger le fardeau résultant de la baisse des recettes des pays dépendant encore dans une large mesure des exportations des produits de base. Le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale ont aidé l'Iraq à mettre en place les dispositifs voulus pour utiliser les ressources pétrolières pour réformer l'infrastructure et diversifier les sources de revenu. L'Iraq apprécie l'aide qu'il a reçue, comme la réduction de 80 % de sa dette par le Club de Paris, et espère recevoir une aide supplémentaire pour réduire ou éliminer sa charge d'endettement. L'aide financière des États donateurs a beaucoup contribué à un climat d'optimisme et M. Shawkat demande à ces États de respecter leur engagement d'aider le pays à se développer et à s'intégrer dans l'économie mondiale. Dans cette optique, le gouvernement a constitué un groupe de contact international pour les pays et les organisations internationales souhaitant contribuer à la reconstruction iraquienne durant la phase de transition. Le Gouvernement est conscient que la bonne gouvernance et le règlement des problèmes politiques et de sécurité sont des conditions préalables au progrès.

11. Malgré l'inquiétude que suscite la situation interne, le Gouvernement cherche à retrouver sa position d'acteur régional et international et travaille

avec des amis et la communauté internationale pour établir un État palestinien avec Jérusalem comme capitale. Il se tient au côté du peuple libanais qui essaie de se redresser avec les agressions récentes par Israël.

12. Nous avons tous intérêt à protéger les générations présentes et futures des catastrophes naturelles et des maladies, en particulier le VIH/sida, qui ont des conséquences énormes pour le processus de développement. L'Iraq a confiance dans le rôle que l'Organisation des Nations Unies peut jouer pour faire face aux problèmes internationaux et déclare sa solidarité avec la communauté internationale dans l'effort qui est déployé pour assurer le développement durable et la stabilité économique.

13. **M. Muburi-Muita** (Kenya) estime qu'il y a eu quelques signes de progrès, comme l'établissement de la Commission du maintien de la paix, du Conseil des droits de l'homme et du Fonds central d'intervention d'urgence. Néanmoins, la lenteur du rythme des réformes du Conseil économique et social montre que l'engagement des partenaires en matière de développement s'essouffle.

14. Tout en se déclarant satisfait des efforts faits dans le cadre de l'Initiative pour les pays pauvres très endettés, M. Muburi-Muita note avec préoccupation que le problème de la dette nuit gravement aux autres pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, comme le Kenya.

15. Il espère qu'un système commercial équitable et fondé sur des règles pourra être établi de façon que les producteurs de matières premières agricoles puissent obtenir une rémunération équitable et stable pour leurs produits. L'effondrement du Cycle de négociations de Doha témoigne d'une insensibilité patente au sort des pays en développement. Une attention particulière doit être accordée aux évolutions intervenant dans le domaine commercial international ainsi qu'au renforcement des capacités des pays en développement, qui doivent être en mesure de participer pleinement au commerce international et aux forums correspondants. Dans ce contexte, M. Muburi-Muita demande le renforcement de la CNUCED.

16. Décrivant la performance positive de l'économie kenyane, M. Muburi-Muita souligne que le taux de croissance devrait atteindre un niveau juste inférieur à 6 % en 2006. Le principal objectif du gouvernement est le rétablissement de la croissance économique dans un cadre durable de faible inflation, de diminution des

déséquilibres budgétaires et des emprunts nationaux et de saine situation de la balance des paiements.

17. L'état de l'environnement constitue désormais un facteur vital de développement et le Kenya a engagé des consultations sur le cadre institutionnel des activités environnementales et le mandat du Groupe de haut niveau sur la cohérence du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de l'environnement. Il est prêt à travailler avec la communauté internationale pour assurer que toute l'attention voulue est accordée au développement durable.

18. Enfin M. Muburi-Muita met l'accent sur les travaux réalisés dans le cadre du Programme Habitat pour lutter contre le problème grandissant de l'expansion des taudis et pour améliorer la situation en matière d'assainissement et d'hygiène et demande que la question des établissements humains reçoive une plus grande priorité.

19. **M^{me} Interiano** (El Salvador) souligne qu'en tant que pays à revenu intermédiaire, El Salvador est confronté au défi majeur qui consiste à assurer une croissance économique durable lui permettant de financer ses activités de réduction de la pauvreté et à fournir un emploi rémunéré pour la promotion de la stabilité sociale, de la sécurité et d'une démocratie durable. L'exclusion des pays à faible revenu et des pays à revenu intermédiaire de l'aide publique au développement a souvent eu une incidence sur les programmes nationaux de développement de ces pays et sur leur aptitude à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Les pays en développement devraient forger de véritables partenariats sociaux et alliances stratégiques avec les pays développés dans la lutte contre la pauvreté.

20. El Salvador reste déterminé à poursuivre les efforts entrepris dans le cadre de la coopération Sud-Sud, mais reconnaît qu'il est néanmoins indispensable de renforcer les liens avec les pays développés par le biais de l'accès aux marchés et des flux financiers nécessaires à un investissement productif. Les pays en développement doivent combler le fossé numérique et améliorer l'éducation à tous les niveaux. En outre, ils devraient encourager le développement des capacités et faciliter l'accès, entre autres, aux technologies de l'information et des communications.

21. En conclusion, M^{me} Interiano souligne à nouveau l'importance qu'attache son gouvernement à la

question des migrations et du développement, au rôle fondamental des fonds et programmes des Nations Unies dans l'exécution des stratégies nationales de développement et à la recherche de nouveaux mécanismes de financement pour les programmes d'élimination de la pauvreté. Avec la volonté politique voulue, la communauté internationale pourrait créer de nouvelles possibilités de développement qui contribueraient à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

22. **M^{me} Enkhsetseg** (Mongolie) souligne que le progrès technologique est aujourd'hui si rapide que l'interdépendance de la famille humaine a atteint un degré inégalé jusqu'ici. Les menaces et les défis du 21^e siècle sont également étroitement liés entre eux. Le terrorisme, la criminalité transnationale organisée, le trafic illicite de stupéfiants, la violence, l'intolérance religieuse, entre autres, ne font qu'exacerber le cycle fatal de la pauvreté, des maladies infectieuses et de la dégradation environnementale. La communauté internationale se doit de faire face à ces menaces en honorant les engagements qu'elle a pris lors de divers sommets et en mettant en œuvre un partenariat mondial en faveur du développement.

23. La croissance économique mondiale est encore trop lente pour permettre à la communauté internationale, en particulier les pays en développement, de réaliser les objectifs de développement internationalement convenus. Il faut redoubler d'efforts pour reprendre les négociations commerciales multilatérales dès que possible, de façon que les promesses de développement du Cycle de Doha puissent être tenues. Les besoins et intérêts des pays en développement doivent être placés au centre des négociations et ces pays doivent recevoir des financements pour le développement, y compris de l'aide publique, et bénéficier d'un plus large accès aux marchés.

24. La Mongolie attache une importance particulière à la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement et a incorporé ces objectifs dans les Directives pour le développement économique et social du pays. Elle s'attend à réaliser la plupart de ses objectifs dans le domaine de l'éducation, de la parité entre les sexes, de la santé maternelle et infantile et de la lutte contre les maladies d'ici à 2015, mais les objectifs consistant à réduire de moitié la pauvreté et à assurer un environnement durable restent une source de préoccupation. Le Gouvernement met en œuvre

certaines mesures à incidence rapide pour la réduction de la pauvreté et la génération de revenus, mais, pour réussir dans cette voie, il a besoin de la coopération efficace de ses partenaires en matière de développement.

25. La communauté internationale a introduit des objectifs spécifiques pour faire face aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et la première réunion des Chefs d'État et de gouvernement de ces pays a eu lieu récemment à La Havane (Cuba). Au cours de cette réunion, a été réaffirmée la nécessité de mettre en œuvre le Programme d'action d'Almaty et le Consensus de São Paulo. Les pays en développement sans littoral ont besoin de l'engagement soutenu de la communauté internationale, qui doit leur fournir un soutien financier et une assistance technique, pour les aider à améliorer leur capacité d'exportation et à surmonter leur handicap naturel. La Mongolie a activement défendu les intérêts de ces pays dans le cadre du Cycle de négociations de Doha et a fait des propositions en vue d'apporter aux articles 5, 7 et 10 de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce les modifications voulues pour simplifier les procédures applicables au transit de marchandises. Elle s'emploie à finaliser des accords tripartites avec la Chine et la Fédération de Russie afin de faciliter le trafic en transit par le plus important corridor terrestre du monde. À son avis, le trafic en transit devrait être régi par un accord multilatéral à part entière. En 2003, la Mongolie a participé à la Réunion ministérielle internationale sur la coopération en matière de transport en transit, qui s'est tenue à Almaty, et elle a participé, en 2005, à la Réunion des Ministres du commerce des pays en développement sans littoral, qui a eu lieu à Asunción et à Hong Kong. Elle a aussi offert d'accueillir la prochaine réunion des Ministres du commerce en 2007, en tant que contribution à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et du Programme d'action d'Almaty.

26. **M. Maema** (Lesotho), parlant au nom des États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), demande à toutes les parties prenantes de faire des efforts concertés pour la mise en œuvre dans les délais impartis du texte issu du Sommet mondial de 2005 et de la résolution 60/265 de l'Assemblée générale.

27. La région de la SADC a enregistré un taux de croissance global de 5 % en termes réels, contre 4,1 %

en 2004. Toutefois, ce rythme d'expansion n'est encore pas suffisant pour permettre la réalisation des objectifs de développement internationalement convenus, y compris les OMD. La guerre contre la pauvreté est loin d'être gagnée. La grande misère qui continue de progresser en Afrique subsaharienne et dans la région de la SADC est le principal obstacle à la réalisation des objectifs de développement. Le Sommet de la SADC, tenu au Lesotho en août 2006, a établi un Groupe de travail interministériel qu'il a chargé de travailler avec le Secrétariat de la SADC sur une feuille de route pour l'élimination de la pauvreté. M. Maema demande instamment à la communauté internationale de continuer à aider la région à renforcer ses capacités, à mobiliser des ressources, à encourager le transfert de technologies et à améliorer la productivité agricole. L'importance de l'agriculture et du développement rural dans l'élimination de la pauvreté ne saurait être trop soulignée. Le développement de l'agriculture pourrait être le moyen d'améliorer la vie des 80 % d'habitants de la région qui sont aujourd'hui piégés dans une pauvreté extrême. Plus de 75 % de la population tirent leurs moyens d'existence de l'agriculture, mais sont encore fortement tributaires d'outils rudimentaires et des aléas du climat. Les pratiques faussant les échanges sur les marchés mondiaux exacerbent les problèmes du secteur agricole. Il est regrettable que la Commission accorde si peu d'attention à l'agriculture et au développement rural. Ces questions devraient figurer régulièrement à son ordre du jour.

28. La région de la SADC est confrontée à de nombreux enjeux, notamment la pandémie de VIH/sida, les catastrophes naturelles, la dégradation environnementale et la désertification, les changements climatiques, la charge de la dette et la marginalisation générale au sein du système économique mondial. Lors de sa dernière réunion au sommet, la SADC a résolu d'amplifier ses interventions pour combattre le VIH/sida dans le cadre de la Déclaration de Maseru de 2004. M. Maema lance un appel aux institutions multilatérales, aux organismes des Nations Unies et aux donateurs bilatéraux pour qu'ils continuent de soutenir les efforts de la Conférence en matière de santé et dans les domaines connexes.

29. La région a lancé plusieurs réformes économiques, sociales et politiques, dont témoignent notamment les élections démocratiques qui ont eu lieu récemment en Tanzanie, en République démocratique

du Congo et en Zambie. La charge de la dette empêche toutefois les pays de la région d'investir dans les secteurs productifs et de réaliser leurs objectifs de développement. Certains pays ont bénéficié de l'Initiative pour les pays pauvres très endettés et d'autres de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale. La SADC apprécie les efforts faits par le G-8 à cet égard et demande aux autres créanciers multilatéraux et bilatéraux d'étendre l'Initiative pour les pays pauvres très endettés et l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale à tous les pays très endettés de la région.

30. Les pays de la SADC sont extrêmement préoccupés par l'échec des négociations de Doha. M. Maema demande que ces négociations reprennent sans délai et invite les principaux acteurs à négocier de bonne foi. Il demande aussi instamment une réforme immédiate du système commercial multilatéral, ajoutant que l'Organisation mondiale du commerce doit être réformée de façon à devenir plus démocratique, transparente, non discriminatoire et inclusive.

31. Les engagements du Consensus de Monterrey doivent aussi être pleinement mis en œuvre et des efforts doivent être faits pour atteindre l'objectif d'une APD de 0,7 % du PNB. Pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays en développement, l'engagement d'une augmentation de 50 milliards de dollars des apports doit aussi être respecté. La SADC se félicite que le G-8 et l'Union européenne se soient engagés à accroître l'aide à l'Afrique de 25 milliards de dollars par an d'ici à 2010.

32. **M. Rosselli** (Uruguay) estime que le meilleur moyen d'atteindre l'objectif de développement durable est, d'une part, d'assurer une pleine gouvernance démocratique, le respect de l'État de droit et des droits de l'homme et la protection de l'environnement et, de l'autre, de lutter contre la corruption et de veiller à une saine gestion des finances publiques et des affaires monétaires. En outre, la communauté internationale doit faire un effort concerté pour éliminer la pauvreté. Elle doit s'engager à libéraliser le commerce international et à accroître l'aide au développement, en identifiant de nouvelles sources de financement.

33. L'Organisation des Nations Unies a un rôle crucial à jouer dans la démocratisation des avantages de la mondialisation. Les engagements pris lors des nombreuses récentes réunions au sommet doivent être

respectés, en particulier par les pays développés, qui doivent fournir des ressources financières supplémentaires. La réforme du Conseil économique et social renforcerait le rôle et l'autorité de cet organe. Il appartient, cependant, à l'Organisation des Nations Unies de faire en sorte que les mesures de développement économique et social soient étendues aux pays qui ont déjà, grâce à des efforts considérables, atteint des niveaux de développement intermédiaires. Actuellement, ces pays sont quasiment exclus de l'aide publique au développement; 90 % de la population des pays d'Amérique latine connaissent une pauvreté extrême. Des pays comme l'Uruguay ont particulièrement besoin de financements pour le développement afin de pouvoir libérer des ressources pour réaliser leurs objectifs.

34. Le Gouvernement uruguayen est déterminé à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et a mis en place un ensemble de programmes pour répondre aux besoins fondamentaux des personnes souffrant d'une pauvreté extrême. Le seul moyen de venir à bout de la misère est de fournir des emplois sûrs. Un élément central de la stratégie de développement de l'Uruguay est l'effort mené conjointement avec le secteur privé pour générer un climat favorable aux créations d'entreprises.

35. Le Gouvernement uruguayen s'emploie aussi à libéraliser le système commercial international. Ce dernier devrait être ouvert et non discriminatoire; il devrait inclure l'agriculture et assurer un accès plus équitable aux marchés, y compris aux marchés des pays développés. Aucun effort ne doit être ménagé pour relancer les négociations de Doha. La libéralisation commerciale doit s'accompagner d'autres mesures, y compris une augmentation de l'APD. M. Rosselli se félicite de la décision prise par cinq pays développés de respecter l'objectif d'une APD représentant 0,7 % du PNB, notant que cet engagement a été pris voilà à peu près 40 ans. Le Gouvernement uruguayen est aussi intéressé par les propositions tendant à mettre en place de nouvelles formes novatrices de financement du développement, comme l'Initiative contre la famine et la pauvreté. La collaboration entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations financières multilatérales doit être amplifiée afin de mobiliser les ressources indispensables pour le développement. Pour ce qui est de la dette extérieure, il est important d'arriver à un nouvel équilibre entre les engagements existants et la

nécessité de disposer de fonds supplémentaires à des fins intérieures.

36. Les migrations internationales doivent être envisagées dans un contexte mondial. Le dialogue et la coopération au niveau international sont nécessaires pour protéger les migrants et leurs familles de l'exploitation. Dans cette optique, le récent Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement est un excellent point de départ. Cette question sera aussi inscrite à l'ordre du jour du prochain Sommet des Amériques, qui doit se tenir à Montevideo.

37. La coopération internationale est indispensable pour éviter la dégradation de l'environnement et encourager le respect des accords adoptés lors de la Conférence de 1992 sur l'environnement et le développement et lors du Sommet mondial pour le développement durable. De l'avis de l'Uruguay, assurer le développement durable c'est respecter les besoins des générations présentes et futures. Chaque État doit exercer sa responsabilité pour protéger activement l'environnement sur son territoire terrestre et maritime, avec la participation vigilante de la société civile. Au niveau national, l'Uruguay respecte tous les engagements environnementaux qu'il a pris dans le cadre des divers instruments juridiques internationaux.

38. **M. Kau** (Fidji) note que l'effort de restructuration et d'intégration des travaux de l'Assemblée générale et de la Commission doit être mené en tenant compte de la nécessité de mettre en oeuvre et de suivre les textes issus des principaux sommets et conférences, en accordant toute la place voulue aux points de l'ordre du jour indispensables aux pays en développement, comme ceux intéressant la dette, le commerce, les produits de base et le financement du développement. La Commission doit donc viser avant tout à mettre en évidence les meilleurs moyens d'assurer la mise en oeuvre effective par l'Organisation des textes issus des conférences et sommets des Nations Unies, en particulier les objectifs et cibles de développement arrêtés au niveau international, notamment dans la Déclaration du Millénaire, le Consensus de Monterrey, le Plan d'application de Johannesburg et également la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

39. Fidji reconnaît l'importance de l'aspect multidimensionnel des migrations et soutient l'idée d'un dialogue plus approfondi sur la question. Si les programmes régionaux et bilatéraux sont importants, une approche internationale s'inscrivant dans le contexte des activités et programmes de l'ONU s'impose. Fidji continuera à soutenir les mesures visant à réduire les coûts de transfert pour les envois de fonds et à assurer que les droits des migrants sont protégés. Les questions de la mobilité du travail, de la sécurité intégrée, du contrôle aux frontières et des migrations ordonnées doivent être traitées sur la base du partenariat à tous les niveaux.

40. La mondialisation conduit à des changements majeurs influant directement et indirectement sur les conditions de vie des populations dans les États Membres. Alors que de nouvelles possibilités et richesses sont créées, les pays en développement pauvres du Sud se trouvent de plus en plus marginalisés. Les règles commerciales multilatérales émanant de l'Organisation mondiale du commerce, qui favorisent les intérêts des pays développés, ont abouti à des disparités croissantes, à une plus grande marginalisation et à une aggravation de la pauvreté mondiale. La suspension du Cycle de Doha pour le développement a renforcé la conviction de la délégation de Fidji selon laquelle les règles commerciales multilatérales doivent être assouplies de façon à pouvoir répondre aux préoccupations de développement de pays comme le sien. A cet égard, M. Kau invite toutes les délégations à demander une reprise rapide des pourparlers suspendus à l'OMC.

41. La Stratégie de Maurice doit être mise en œuvre et il faut concevoir aussi rapidement que possible un cadre clair et pratique pour la mobilisation des ressources et la promotion des initiatives de partenariat. L'aide à l'élaboration de stratégies nationales de développement durable parmi les petits pays insulaires en développement doit être élargie pour inclure le renforcement des capacités. La délégation de Fidji se félicite de l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur du renforcement du soutien de la communauté internationale et demande expressément aux partenaires de Fidji dans le Pacifique de se joindre à ce partenariat.

42. **M. Kafando** (Burkina Faso) fait observer qu'étant donné que le représentant de l'Afrique du Sud a déjà traité, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, de nombre des questions plus larges dont est saisie la

Commission, il limitera ses remarques à la situation intéressant plus particulièrement son pays.

43. La Conférence de Monterrey de 2001 a mis en lumière l'importance d'un renforcement des partenariats pour faire face aux problèmes de développement et a aussi recommandé des mesures appropriées. Mais les actions engagées jusqu'ici ont été assez décevantes et M. Kafando attend avec impatience la Conférence de suivi, qui doit se tenir au Qatar dans les mois à venir.

44. Face à l'urgente nécessité d'encourager un système commercial international équitable et à l'échec des négociations de Doha, la délégation du Burkina Faso travaille avec d'autres pour trouver les moyens de relever les prix sur les marchés internationaux des produits agricoles des pays en développement, en particulier le coton. Soulignant le bien-fondé d'une telle hausse, M. Kafando demande instamment aux pays développés d'arrêter de subventionner leurs productions agricoles.

45. Il est indispensable que les États Membres prennent des mesures rapides pour faire face à la question des migrations. Ce n'est que grâce à des consultations et à un dialogue entre les pays d'origine, de transit et de destination que des solutions durables pourront être trouvées. La délégation du Burkina Faso se félicite donc des négociations qui ont eu lieu récemment sur cette question entre l'Europe et l'Afrique ainsi que du Dialogue récent de haut niveau sur les migrations internationales et le développement.

46. La hausse récente des prix du pétrole a mis en lumière les faiblesses structurelles de l'économie des pays moins avancés ainsi que l'absence d'un mécanisme mondial pour réduire l'incidence de cette hausse. Il est donc impératif de mettre en œuvre le Programme d'action de Bruxelles. Un traitement spécial doit être accordé aux pays en développement sans littoral et, dans le cadre des négociations à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ces pays doivent aussi se voir accorder un traitement spécial et différencié pour ce qui est de leurs produits agricoles, conformément au Programme d'action d'Almaty et au Consensus de São Paulo. Dans ce contexte, le Burkina Faso a offert d'organiser une réunion des pays en développement sans littoral sur le thème du commerce international durant la première moitié de 2007.

47. Enfin, le Burkina Faso a la ferme intention de contribuer à la réforme de l'Organisation des Nations Unies, en particulier du Conseil économique et social, et s'emploiera à améliorer la coordination des organismes des Nations Unies sur le terrain afin de renforcer la concordance des actions de l'Organisation avec les politiques des États Membres et d'accroître ainsi leur efficacité.

48. **M. Lwin** (Myanmar), rappelant que, aux termes du texte issu du Sommet mondial de 2005, les États Membres se sont engagés à éliminer la pauvreté et à encourager le développement durable et la prospérité mondiale pour tous, demande instamment à tous les pays développés de fixer une date limite pour la réalisation de leur objectif déclaré de consacrer 0,7 % de leur produit national brut (PNB) à l'aide publique au développement (APD) d'ici à 2015.

49. Tout en reconnaissant que chaque pays est responsable au premier chef de son développement, M. Lwin indique que les pays en développement ne peuvent réussir sans des programmes mondiaux pour les soutenir. Ils ont besoin d'un système commercial équitable et équilibré qui bénéficie à l'ensemble des pays. La suspension du Cycle de développement de Doha aura des conséquences profondes pour tous. L'impuissance à conclure ce cycle de négociations pourrait conduire au maintien de l'octroi de subventions dans le commerce agricole, qui privent les pays en développement de l'égalité d'accès de leurs produits agricoles aux marchés. Les possibilités de développement ne doivent pas être freinées par des mesures protectionnistes, notamment celles prises unilatéralement et sous le couvert de normes techniques ou de préoccupations environnementales, sociales ou humaines.

50. Le Myanmar s'efforce d'assurer son développement économique sans l'aide des institutions financières internationales et adopte des stratégies à court et à long terme à cette fin. Dans un contexte de plus en plus mondialisé, les pays sont constamment confrontés à des défis et opportunités immenses, auxquels ils ne peuvent pas faire face seuls. Les pays développés et les pays en développement doivent donc s'associer au sein d'un partenariat mondial pour s'attaquer de manière globale aux problèmes de la mondialisation.

51. **M. Outlule** (Botswana) estime que la pauvreté et le dénuement restent des enjeux critiques pour la

communauté internationale. La prospérité économique et la hausse des niveaux de vie devraient être l'héritage commun de l'humanité, et non l'apanage de quelques nations. Les pays en développement reconnaissent qu'ils sont responsables d'établir leurs propres actions en faveur du développement, mais les pays riches et industrialisés doivent reconnaître que la pauvreté est un défi qu'ils doivent eux aussi relever.

52. Dans le texte issu du Sommet mondial de 2005, il est demandé aux États Membres de maintenir leur appui aux pays à revenu intermédiaire et cette décision doit être mise en œuvre avec tout le sérieux qu'elle mérite. D'après les indications disponibles, les pays à revenu intermédiaire ne réaliseront pas les objectifs du Millénaire pour le développement. C'est seulement si les engagements existants, pris lors des divers conférences et sommets de développement, sont respectés que le partenariat mondial pour le développement prendra un sens pour la population des pays en développement.

53. Le Botswana se félicite donc de l'adoption de la résolution 60/265 de l'Assemblée générale sur le suivi des dispositions du texte issu du Sommet mondial de 2005 qui concernent le développement. Cependant, cette résolution doit être réellement mise en œuvre. Malgré la création du nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), l'Afrique se situe encore sensiblement à la traîne par rapport aux autres continents du monde dans les efforts qu'elle mène pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et elle aura besoin d'un appui plus important et plus assuré de la communauté internationale.

54. La suspension du Cycle de développement de Doha inquiète profondément la délégation du Botswana. Les États Membres doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour reprendre les négociations et les achever en temps voulu et avec succès. L'adoption par consensus de la résolution sur le commerce international et le développement, durant la session en cours, représente un premier pas positif. La délégation du Botswana attend avec impatience le rapport à venir du Secrétaire général sur la cohérence systémique. Compte tenu de la pléthore des engagements pris en matière de développement international, le système des Nations Unies doit gagner en cohérence et en coordination.

55. **M^{me} Swar** (Népal) souligne que le Sommet mondial de 2005 a mis en évidence l'importance du développement et la nécessité de mesures rapides pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs de développement internationalement convenus. Les pays en développement sont déterminés à assumer la responsabilité essentielle de leur propre développement et leur ambition commune est d'arriver au développement durable et à l'élimination de la pauvreté. Les nations pauvres restent marginalisées et n'ont pas encore bénéficié des actions en faveur du développement menées collectivement par la communauté internationale.

56. Le problème du dénuement de la population dans les pays en développement ne pourra être résolu sans un véritable partenariat en faveur du développement. La suspension du Cycle de développement de Doha conduit à s'interroger sur la question de savoir si les négociations commerciales multilatérales sont effectivement axées sur le développement. La promesse qui a été faite d'assurer un accès aux marchés sans droits, sans quotas et sans entraves des produits des pays les moins avancés, en vertu de règles d'origine favorables, n'est toujours pas tenue. Les pays moins avancés méritent une attention particulière. Non seulement ils doivent recevoir des ressources adéquates pour financer les investissements publics et le développement des infrastructures, mais il faut aussi qu'ils aient accès aux technologies, y compris les nouvelles technologies et les technologies écologiquement rationnelles, ainsi qu'à des dispositifs d'allègement de la dette accessibles à tous.

57. Le respect dans les délais des engagements financiers internationaux est aussi indispensable et des efforts doivent être faits pour améliorer la qualité et la quantité de l'aide, conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Une priorité particulière doit aussi être accordée à la situation des pays les moins avancés sortant de conflits et aux pays en développement sans littoral. Enfin, la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty aidera ces pays à s'intégrer dans l'économie mondiale. Les politiques économiques du Gouvernement népalais contribuent à améliorer le climat d'investissement et à assurer une croissance à la fois large et favorable aux pauvres. Cependant, leur succès dépend de la disponibilité et de la mobilisation efficace des ressources; il est donc

indispensable que le Népal bénéficie d'un soutien accru de la communauté des donateurs.

58. **M. Latheef** (Maldives) fait savoir que son gouvernement est gravement préoccupé par l'impuissance de la communauté internationale à cesser la dégradation de l'environnement et demande à tous les États d'adhérer aux normes établies par le Protocole de Kyoto et de mettre en œuvre Action 21, le Plan d'application de Johannesburg et la Stratégie de Maurice.

59. Les obstacles au développement qui doivent être surmontés pour que les Maldives puissent réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement sont notamment les disparités régionales de revenu et d'accès aux services sociaux, le chômage des jeunes et des femmes et les inégalités entre les sexes. Il est encourageant de noter que, malgré les ravages causés par le tsunami et les pressions budgétaires à court terme, les Maldives ont déjà réussi à réduire la pauvreté et à assurer des services d'éducation primaire pour tous.

60. Les déséquilibres qui caractérisent les régimes économiques, financiers et commerciaux au niveau mondial constituent un obstacle majeur vers la réalisation des objectifs de développement et, à cet égard, le Gouvernement des Maldives regrette l'échec des négociations de Doha. Il est indispensable que le système des Nations Unies redouble d'efforts pour promouvoir une économie mondiale qui réponde au problème de l'inégalité et résorbe les déséquilibres mondiaux des finances et des régimes commerciaux.

61. Enfin il est encourageant de noter qu'un grand nombre de pays développés ont pris des mesures pour réaliser l'objectif de consacrer 0,7 % de leur PNB à l'APD d'ici à 2015. Le Gouvernement des Maldives demande aux autres pays de faire de même de façon qu'il soit possible d'atteindre dans les délais les objectifs de développement internationalement convenus.

62. *M^{me} Intelmann (Estonie) prend la Présidence.*

63. **M. Arias Cárdenas** (République bolivarienne du Venezuela) considère que l'échec des pourparlers de Doha a montré une fois encore que les pays développés n'ont pas la volonté politique de renforcer la libéralisation et d'en tirer parti dans le cadre des accords actuels de l'OMC. L'impuissance de certains pays à honorer leurs engagements n'est rien d'autre

qu'une tentative destinée à maintenir des politiques néolibérales bénéficiant à la minorité de privilégiés. Les organisations multilatérales de développement ne doivent pas perdre de vue qu'il n'y a pas un seul modèle de développement et que les pays ont le droit souverain de déterminer leurs propres priorités et stratégies dans ce domaine.

64. Le Venezuela n'est pas favorable à l'imposition de conditions à la fourniture de l'APD et propose que les institutions de Bretton Woods soient démocratisées de façon que les problèmes systémiques puissent être traités de façon efficace. Le Venezuela soutient activement la coopération Sud-Sud et rappelle que cette dernière doit être complétée et non remplacée par la coopération Nord-Sud. La création d'une banque du Sud pourrait être une solution pour arriver à un développement véritable.

65. Pour ce qui est du développement durable, il est urgent de modifier les actuels schémas de production et de consommation; de promouvoir des politiques appropriées dans le domaine de la population; et d'accorder toute la priorité voulue aux besoins particuliers des pays en développement.

66. Enfin, les pays développés sont plus particulièrement et conjointement responsables d'aider les pays en développement touchés par la dégradation de l'environnement. Le Gouvernement vénézuélien a élaboré une série de programmes axés sur le recours aux énergies propres et a introduit des mesures spécifiques pour aider ses pays frères à résoudre leurs problèmes énergétiques. Dans un effort visant à encourager la coopération Sud-Sud, il a adopté un programme sur la désertification mené en coopération avec les pays d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes qui sont parties à la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification, et a versé des contributions financières substantielles à divers fonds de développement.

67. **M. Saleh** (Liban) remarque que l'économie mondiale reste confrontée à des enjeux majeurs notamment, un écart économique grandissant, un système commercial déséquilibré, la pauvreté et les problèmes environnementaux. Le développement et la stabilité contribuent à encourager la paix et, dans ce contexte il est particulièrement important de libérer les populations du besoin, de l'injustice sociale et de la maladie.

68. L'avènement d'un monde meilleur dépend, entre autres, de la pleine application des objectifs du Millénaire pour le développement et des textes issus des grandes conférences économiques et sociales; de la réduction du fossé technologique; de la participation accrue des pays en développement à la gouvernance des institutions de Bretton Woods; de l'allègement de la dette; et de la promotion de l'investissement étranger direct.

69. Les pays développés doivent faire plus pour contribuer à la solution des problèmes auxquels sont confrontés les pays en développement. Ils peuvent offrir à ces derniers un plus large accès aux marchés en réduisant et en supprimant les obstacles tarifaires et non tarifaires, augmentant ainsi les flux commerciaux de biens et de services. Ils peuvent aussi réviser les subventions agricoles de façon à permettre un commerce plus équitable dans ce secteur. Les engagements d'APD doivent être respectés et des sources novatrices de financement doivent être étudiées. Il est aussi urgent d'annuler l'encours des dettes des pays les moins avancés. Pour ce qui est des migrations, les pays d'origine et de destination doivent travailler ensemble pour trouver une solution au problème de l'exode des cerveaux, qui nuit aux secteurs de la santé et de l'éducation dans les pays d'origine.

70. Enfin, s'agissant du point 40 de l'ordre du jour, le Liban soutient la souveraineté permanente sur leurs ressources naturelles du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien. Le Liban réaffirme aussi leur droit inaliénable à leurs ressources en eau.

71. **M. Ndinga** (République du Congo) estime que la Commission doit continuer à œuvrer à la mise en œuvre effective des engagements contractés lors des grandes conférences et durant la Sommet mondial de 2005 ainsi que des recommandations figurant dans la résolution 60/265 de l'Assemblée générale.

72. Pour les pays en développement, la suspension des négociations commerciales à l'OMC est particulièrement décourageante, d'autant que la question des produits de base, qui sont encore les seuls produits qu'ils peuvent vendre, n'a pas été résolue.

73. Parmi les autres questions auxquelles il faut réfléchir figurent notamment les nouvelles technologies, la dette, la lutte contre la pauvreté et la

préservation de l'environnement. Dans son examen des mesures possibles pour lutter contre la pauvreté grandissante, la Commission doit accorder une attention particulière au continent africain, qui est le lien le plus faible dans la problématique mondiale du développement.

74. En tant que Président en exercice de l'Union africaine, le Président de la République du Congo souhaite que les projets du nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) soient effectivement appliqués, car ils sont indispensables à la réalisation en Afrique des objectifs du Millénaire pour le développement.

75. **M. Sabri** (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel) déclare que l'ONUDI est résolue à appuyer les efforts faits par les États Membres pour réaliser les engagements du Sommet mondial de 2005. Face à l'évolution rapide des conditions du développement industriel, l'ONUDI concentre son attention sur trois domaines : la réduction de la pauvreté au moyen d'activités productives, le renforcement des capacités commerciales et l'énergie et l'environnement.

76. Dans le domaine de la réduction de la pauvreté, l'objectif de l'ONUDI est d'aider les pauvres à générer un revenu, tout en accordant une priorité particulière aux programmes spécialisés en matière d'entrepreneuriat et de développement du secteur privé.

77. Dans le cadre de son programme de renforcement des capacités commerciales, l'ONUDI aide les pays à économie en transition à développer aussi bien leurs capacités de production que leurs capacités commerciales, et notamment la capacité de se conformer aux exigences des marchés des pays développés. L'ONUDI et l'OMC sont convenus d'intensifier leur coopération dans ce domaine.

78. Le programme de l'ONUDI dans le domaine de l'énergie et de l'environnement vise à encourager un développement industriel écologiquement rationnel et à contribuer à un environnement durable. Dans le cadre de ce programme, l'ONUDI travaille en étroite collaboration avec les gouvernements et divers organismes internationaux, notamment le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Fonds du Protocole de Montréal.

79. L'ONUDI attache la plus haute importance à la coopération Sud-Sud en tant que moyen de promouvoir le développement industriel et met en place un réseau de centres de coopération industrielle en Inde, en Chine, en Afrique du Sud, entre autres pays, afin d'encourager la coopération Sud-Sud en matière d'investissement et de technologie. L'Organisation travaille aussi avec le NEPAD dans le cadre de son programme de coopération technique pour les pays africains.

La séance est levée à 12 h 55.